

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-252

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

VOIRIE – CIRCULATION

PONT BEAUSÉJOUR: CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE ET DE FINANCEMENT

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1998 portant reclassement,

Vu le rapport d'expertise de la SNCF du 10 octobre 2007,

Vu la note de l'expert judiciaire en date du 5 avril 2011,

Vu la convention relative au financement portant sur l'expertise et l'étude préliminaire de remplacement du pont Beauséjour entre la ville de Libourne et la SNCF validée par le conseil municipal de 17 septembre 2015,

Vu la délibération relative au lancement des études d'investigations par le Conseil municipal de 22 juin 2018,

Considérant que la présente convention répond à une opportune conduite du projet de remplacement du Pont Route (PRO) de kilométrique 546+189 de la ligne ferroviaire n° 570 000 reliant Paris Georges Clemenceau à Libourne,

Considérant que cet ouvrage dit de rétablissement routier présente des avaries graves et évolutives qui ont justifié la mise en place de restrictions de circulation aux véhicules de moins de 3.5 Tonnes. L'état de l'ouvrage conduit après diagnostic et étude de niveau avant-projet à devoir le remplacer. A l'issue de cette étude avant-projet, une nouvelle conception visant à une optimisation des coûts de réalisation et de maintenance ultérieure a été proposée. En conséquence, par la présente convention, les parties décident d'organiser, dans le cadre de l'opération de remplacement du PRO de Beauséjour :

- la maîtrise d'ouvrage unique portant sur la phase avant-projet de l'opération
- le financement de la phase avant-projet de l'opération

Considérant que la durée prévisionnelle de l'opération est de 7 mois à compter de la signature de la présente convention,

Considérant que le coût des études avant-projet relative au remplacement du pont route, à la charge de la commune, s'élève à 181 000 € HT, soit 217 200 € TTC,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique et de financement précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne